

[CP] Bois Joalland : interdiction des activités nautiques sur l'ensemble de l'étang à compter du 28 septembre

Madame, Monsieur,



Après la [décision prise le 7 septembre d'abaisser le niveau d'eau de l'étang du Bois Joalland](#) pour des raisons urgentes de sécurité, une société spécialisée en pyrotechnie est intervenue afin de procéder à des recherches permettant d'identifier d'éventuels objets présents dans le fond de l'étang. Plusieurs signaux ont été détectés sans que la société puisse définir précisément les zones exemptes de tout danger.

Par principe de précaution, la Ville de Saint-Nazaire a décidé de suspendre les activités nautiques, y compris des clubs sportifs, sur l'ensemble de l'étang à compter de ce lundi 28 septembre.

Cette décision intervient alors qu'un arrêté pris le 21 septembre interdit déjà l'accès à l'étang ainsi que la pêche.

Les clubs concernés ont été informés de cette décision. Les solutions permettant la poursuite de leurs activités sont actuellement à l'étude.

La Ville de Saint-Nazaire est consciente de ce que ces décisions représentent pour les habitantes et les habitants, comme pour les associations, les clubs et l'ensemble des

Ville de Saint-Nazaire

Notification presse

Le 28/09/2026 16:37

usagers de ces lieux. C'est précisément pourquoi chaque décision doit être prise avec responsabilité, au regard de l'état des ouvrages et des recommandations techniques qui nous sont transmises.

Ville de Saint-Nazaire

CONTACT

Ville de Saint-Nazaire — Service presse
presse@saintnazaire.fr